

à Orange le 26 de juillet. 1651. 201

Monsieur.

Je ne doute ^{point} après toutes les preuves
que j'ay reçues des graces & bontés de
J. H. qu'elle ne doute que il en apparaisse
dans les lettres, mais vous me permettez
Monsieur de vous avoir obligation de ces
exagérations qui me sont si avantageuses.
J'espère de la grace de bon Dieu qu'à force
de me le dire vous me ferez à croire que
je suis cet honneste homme en qui avec
beaucoup de sujet on doit avoir tant de
confiance & que je m'accoustumeray à agir
comme tel. Il est vray que si l'Anglois François
de Mr. Rudart avoit autant d'éloquence & de
persuasion que vostre stile, les quatre Livres
ne me persuaderaient pas tant d'humilité
que les lettres qu'il faut signer à J. H. celle
que Filkins m'apporta dernièrement est bien la

administrateur général de la p. 1000

plus rude qui ait jamais esté écrite
sans honneur a Jean & si ne serois point
d'exception si dernièrement dans un accord
qu'est fait de deux Gentilshommes
se n'ex avoit veu une qui commençoit par
Monsieur le Jean F. véritablement ce
Ordre n'a pas grand ressemblance a celui
dont est parlé dans l'authenr qui se fait
des bien ceux qui arrient a faire a son maistre
& celui cy dispute les chiquanous la ou l'autre
les recevoit a coups de garbetez, le vint
chiquanous est toujours siy, & le jeune qui
lui a succede pour ce au sac du premier
n'avoit esté son exloict pour est parti
Le records du premier est toujours dans le
voisinage & malgré le sauf conduit de M.
le frere d'Orleans prend souvent des espouves
tels que la noblesse du voisinage se plaigne
de lui donner, si bien qu'il n'a pas de lieu
seus nos chats fourrés commencent a comprendre
raison

